



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 37.2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 29
 Qui ont pris part à la délibération : 24 Pour : 24 Contre : 0

Date de la convocation : 20 avril 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt sept avril à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. PEGOURIE. RICAUD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. VERNIER.

Pouvoirs : Mme BALAGUE à Mme VIGNE DREUILHE. Mme DENES à Mme PONS. M. BOISSET à Mme DETUYAT. Mme FOISSAC à M. ANDRE.

Absents excusés : MM. BOISSET. IGUNET. POUVILLON. Mmes BALAGUE. DENES. FABREGAS. FOISSAC. ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ASSURANCES AUTOMOBILES, DOMMAGES AUX BIENS, RESPONSABILITES, PROTECTION JURIDIQUE ET FONCTIONNELLE : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Exposé :

En vue du renouvellement des assurances automobiles, dommages aux biens, responsabilités, protection juridique et fonctionnelle, la commune d'Aucamville et le Centre communal d'action sociale d'Aucamville envisagent la création d'un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. La création de ce groupement de commandes nécessite la passation d'une convention constitutive déterminant notamment les membres, l'objet et la durée du groupement. La coordination de ce groupement de commandes serait assurée par la mairie d'Aucamville. Elle aura, entres autres, pour mission d'assister les membres et de centraliser les besoins, de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation, d'élaborer l'ensemble des opérations de sélection des candidats titulaires, de transmettre aux membres les documents nécessaires à l'exécution.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la convention pour la création d'un groupement de commandes pour l'assurance de la commune qui comportera 4 lots :

- lot 1 automobiles
- lot 2 dommages aux biens
- lot 3 responsabilités
- lot 4 protection juridique et fonctionnelle.

Article 2 : d'approuver la désignation de la ville d'Aucamville comme coordonnateur du groupement de commandes.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

-

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20170427-27042017_37-DE
Reçu le 09/05/2017
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE D'AUCAMVILLE,
L=SAINT ALBAN,C=FRCommune d'Aucamville – 31140
09/05/2017



A U C A M V I L L E